



République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TÈNE

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif aux projets de fusion

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

Par le présent rapport, le Conseil communal porte à la connaissance de votre Autorité les conclusions du rapport d'experts d'un sondage exhaustif de la population laténienne au sujet des rapprochements de communes (fusions)

2 Développement

Vu l'arrêté du Conseil général du 2 mai 2013 (Cf. annexe 1), qui demandait au Conseil communal :

- a. de poursuivre les démarches avec les partenaires des trois projets de fusion dans lesquelles la commune de La Tène était engagée
- b. de procéder à un sondage exhaustif de la population laténienne pour connaître ses préférences quant au choix d'un projet

celui-ci a opéré de la sorte :

- a. Au lendemain du Conseil général du 2 mai 2013, les partenaires des trois projets ont été contactés et informés de la position de La Tène pour la poursuite des démarches.

Tant le COPIL du Grand Entre-deux-Lacs (GE2L) que celui du Nouveau Neuchâtel (NN) sont entrés en matière en permettant au Conseil communal de poursuivre les travaux en leur sein jusqu'à ce qu'un choix éclairé soit fait. Si les COPIL sont entrés en matière, ils ont toutefois assorti leur réponse de la condition que la commune de La Tène fasse son choix le plus vite possible, c'est-à-dire cet automne encore afin de ne pas bloquer les processus et de laisser ainsi les autres communes partenaires dans l'attente, au risque de leur imposer un inutile retard dans le calendrier de leur processus respectif.

Aujourd'hui, le Nouveau Neuchâtel espère recevoir de la part de La Tène une réponse claire d'ici le mois d'octobre 2013. Il en est de même pour le Grand Entre-deux-Lacs.

Quant à la Paroisse politique plus Enges (PP+E), ce processus étant devenu un « sous-processus » de celui du Grand Entre-deux-Lacs, elle attend de connaître la position de La Tène ; celle-ci a une incidence sur celle de la commune d'Hauterive notamment.

b. Pour disposer de données crédibles découlant d'une méthode d'enquête scientifique, le Conseil communal a confié un mandat à la société Compas. Le coût du mandat (10'000 francs dont à ajouter les frais postaux et le temps de travail de l'administration communale), a été jugé légitime au vu de l'enjeu du dossier mais également pour répondre adéquatement à la demande du Conseil général.

Vous pouvez prendre connaissance des résultats de cette enquête dans le rapport d'experts de 24 pages annexé (Cf. annexe 1), qui a présenté un **taux de réponse de 25.6%** et dont les principaux éléments de conclusion sont (en page 19) :

- **Poursuite de la réflexion.** Les répondants sont une large majorité (66.3%) à être favorables à la poursuite des réflexions en vue d'une fusion de la commune de La Tène avec les communes voisines ;
- **Solution à privilégier.** Le périmètre Grand Entre-deux-Lacs regroupant les communes de Cornaux, Cressier, Enges, Hauterive, La Tène, Le Landeron, Lignièrès et Saint-Blaise est la solution privilégiée par une large majorité des répondants (65.9%). En totalisant 979 points, cette option arrive devant la solution Paroisse politique + Enges (626 points) et la solution Nouveau Neuchâtel (167 points) ;
- **Changements attendus.** Si une fusion devait se concrétiser entre les communes du Grand Entre-deux-Lacs, des changements plutôt, voire très positifs sont attendus dans de nombreux domaines, notamment au niveau du poids de la commune face à l'extérieur, de la mobilité et des transports, du développement de la commune, de la vie associative et des sociétés locales ainsi qu'au niveau de la qualité des prestations communales. Des effets plutôt, voire très négatifs sont par compte anticipés au niveau des impôts et des taxes, de l'identification des citoyens à leur commune et de la proximité des services.

3 Conclusion

La volonté du présent rapport est uniquement de mettre à disposition, en toute transparence et en accomplissement de la mission impartie par le Conseil général, le résultat du sondage exhaustif de la population laténienne qui a été mené en été 2013.

Le Conseil communal reviendra ultérieurement par-devant votre Autorité, selon toute vraisemblance encore durant l'automne 2013, avec un nouveau rapport permettant de poursuivre les débats en vue d'un choix pour la poursuite de l'étude d'un seul projet de fusion. A cette occasion, une demande de crédit sera également déposée afin de donner les moyens au Conseil communal de participer au coût d'étude.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 2 septembre 2013

LE CONSEIL COMMUNAL

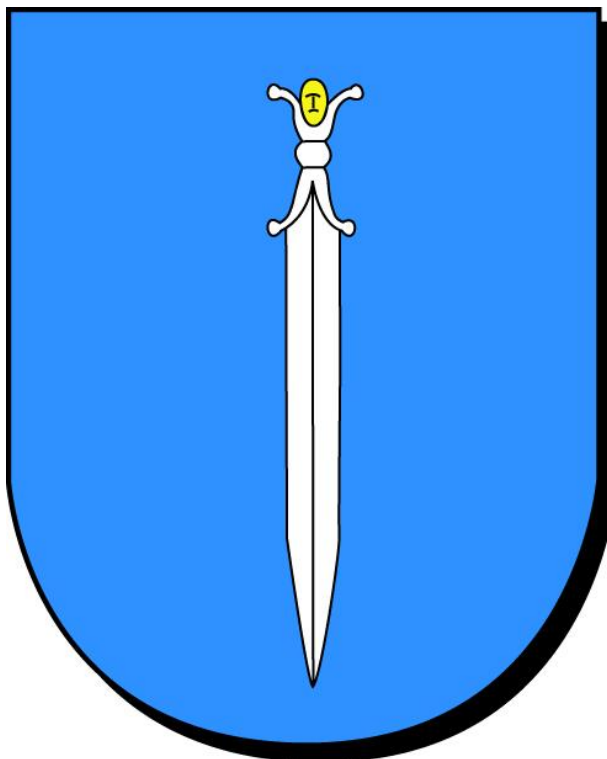
Annexe 1 : Rapport d'experts, Compas, du 23 août 2013

Annexe 2 : Addendum au rapport d'experts, Compas

L'intégralité des rapports et annexes est accessible sur :

- <http://www.commune-la-tene.ch/rapports-proces-verbaux>
- <https://echo-latene.ne.ch/accueil/> (accès réservé aux personnes habilitées)

NE-GE2L+ : ENQUETE AUPRES DES ELECTRICES ET ELECTEURS DE LA COMMUNE DE LA TENE



ENQUETE - CORPS ELECTORAL

Etabli à l'intention : Commune de La Tène

Neuchâtel, août 2013

AUTEURS :

Compas Management Services

Dr Gilles A. Léchet

Cinthia Tellenbach

Case postale 2029

CH-2001 Neuchâtel

Tél. 032 730 16 00

gilles.lechet@compas-management.ch

APPUI SCIENTIFIQUE :

**Institut de hautes études en adminis-
tration publique**

Prof. Nils Soguel

Julie Silberstein

Mouline 28

CH-1022 Chavannes/Lausanne

Tél. 021 557 40 50

nils.soguel@idheap.unil.ch

TABLE DES MATIERES

LISTE DES FIGURES	3
LISTE DES TABLEAUX	3
CONDENSE	4
1 INTRODUCTION	6
2 TAUX DE REPONSE	8
3 RESULTATS DE L'ENQUETE	10
4 ANALYSE DES FACTEURS EXPLICATIFS DE L'ATTITUDE DES REpondANTS	16
5 CONCLUSION	19
6 ANNEXES	21
6.1 Méthodologie	21
6.2 Facteurs explicatifs - compléments	23

LISTE DES FIGURES

Figure 3-1 : Intérêt des répondants pour une possible fusion de La Tène.....	10
Figure 3-2 : Attitude des répondants quant à la poursuite des réflexions.....	11
Figure 3-3 : Solution à privilégier (→ pourcentage de répondants).....	11
Figure 3-4 : Solution à privilégier (→ Somme points attribués).....	12
Figure 3-5 : Effets attendus d'une fusion → Grand Entre-deux-Lacs.....	13
Figure 3-6 : Effets attendus d'une fusion → Nouveau Neuchâtel	14
Figure 3-7 : Effets attendus d'une fusion → Paroisse politique + Enges	14

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2-1 : Caractéristiques sociodémographiques des répondants.....	9
Tableau 3-1 : Effets attendus d'une fusion → récap. pourcentages positifs et négatifs.....	15
Tableau 4-1 : Influence sur le fait d'être favorable ou non à une fusion – GE2L	17
Tableau 6-1 : Protocole d'enquête	22
Tableau 6-2 : Influence sur le fait d'être favorable ou non à une fusion – NN	23
Tableau 6-3 : Influence sur le fait d'être favorable ou non à une fusion – PP+E	24

CONDENSÉ

Contexte. La commune de La Tène et sept autres communes (Cornaux, Cressier, Enges, Hauterive, Le Landeron, Lignières et Saint-Blaise) souhaitent s'associer pour développer une vision stratégique de leur futur... une vision qui pourrait passer par une fusion de communes. Trois périmètres ont à l'heure actuelle fait l'objet d'études préparatoires : **Grand Entre-deux-Lacs** (Cornaux, Cressier, Enges, Hauterive, La Tène, Le Landeron, Lignières et Saint-Blaise, sigle GE2L), **Nouveau Neuchâtel** (Corcelles-Cormondrèche, La Tène, Neuchâtel, Peseux et Valangin, sigle NN) et **Paroisse politique + Enges** (Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise, sigle PP+E). Avant de poursuivre les travaux, chacune des huit communes doit se positionner par rapport au périmètre de l'étude. Dans cette optique, les autorités politiques de la commune de La Tène ont souhaité associer les citoyennes et citoyens à la réflexion. Pour ce faire une enquête d'opinion est effectuée, enquête dont les résultats font l'objet du présent rapport.

Objectif. L'objectif consiste à élaborer, administrer et exploiter une enquête auprès de la population de la commune de La Tène portant sur (1) sa volonté de poursuivre le processus de fusion et (2) ses préférences entre les différents projets et périmètre possibles (GE2L, NN et PP+E).

Démarche. Une enquête par questionnaire à l'attention des électrices et électeurs de la commune de La Tène a donc été réalisée en juin 2013. Il s'agit d'une enquête exhaustive (cf. recensement!)... et non d'une enquête par sondage.

Taux de participation. Le taux de participation à cette enquête est de 25.6% avec 916 questionnaires remplis et renvoyés dans les délais pour 3'584 questionnaires envoyés. Ce taux de participation peut être considéré comme satisfaisant, sans être exceptionnel (taux habituel escompté de 10-15% dans ce genre d'enquêtes), mais démontrant tout de même un intérêt populaire certain quant à la problématique investiguée.

Intérêt et poursuite des réflexions. Les résultats de la présente enquête révèlent que **59.0% des répondants se sont intéressés aux récentes discussions** au sujet de la possible fusion de la commune de La Tène avec les communes voisines. Par ailleurs, **66.3% d'entre eux sont favorables à ce que leurs autorités communales poursuivent la réflexion** en vue d'une fusion avec les communes voisines.

Périmètre à privilégier. Considérant les trois périmètres mentionnés ci-dessus, **une majorité des répondants (65.9%) privilégie la solution Grand Entre-deux-Lacs** (25.4% étant d'avis qu'elle conviendrait éventuellement), solution qui totalise 979 points. **L'option Paroisse politique + Enges arrive en seconde position** avec 626 points... et 27.6% des répondants privilégiant cette option (et 49.1% étant d'avis que cette solution conviendrait éventuellement). Enfin, avec 167 points, **la solution Nouveau Neuchâtel obtient le moins de voix**. En effet, une large majorité des répondants (78.7%) estime que, parmi les trois périmètres, cette solution est la solution qui convient le moins !

Changements attendus. Si une fusion devait se concrétiser, les **changements plutôt, voire très positifs** escomptés font principalement référence au poids de la commune face à l'extérieur, à la mobilité et aux transports, au développement de la commune, à la vie associative et aux sociétés locales ainsi qu'à la qualité des prestations communales. Ces changements positifs sont avérés pour la solution Grand Entre-deux-Lacs et, de manière légèrement moins prononcée, pour la solution Paroisse politique + Enges. Les changements plutôt, voire très négatifs, concernent quant à eux le niveau des impôts et des taxes, l'identification des citoyens à leur commune et le service de proximité. Considérant la solution

Nouveau Neuchâtel, à l'exception de la mobilité et des transports, les changements attendus sont majoritairement négatifs.

Facteurs explicatifs. L'intérêt des répondants quant aux discussions sur la possible fusion de leur commune avec les communes voisines a une influence statistiquement **représentative** et positive sur le fait d'être favorable à une fusion entre les communes du Grand Entre-deux-Lacs. Cette constatation constitue un *input* important pour la **communication relative au projet**, puisqu'intéresser les gens au projet (et donc les informer) augmente la probabilité d'être favorable audit projet !

Conclusion. Les résultats de la présente enquête montrent que les citoyennes et citoyens de la commune de La Tène sont d'accord pour que leurs autorités communales poursuivent les réflexions en vue d'une fusion avec les communes voisines. Considérant les trois périmètres jusqu'à présent étudiés, **la solution privilégiée est une fusion entre les communes du Grand Entre-deux-Lacs...** solution produisant par ailleurs des effets positifs dans de nombreux domaines. La solution de la Paroisse politique + Enges constitue une solution de repli alors que Nouveau Neuchâtel constitue une option nettement moins favorable aux yeux des citoyennes et citoyens de la commune de La Tène.

Prise de décision par les autorités politiques. Il appartient désormais aux **autorités politiques** de la commune de La Tène de se **positionner quant aux résultats** de la présente enquête. Il s'agit concrètement de prendre une **décision politique** quant au périmètre de fusion à privilégier, et d'en faire part aux autres communes afin que l'ensemble du processus puisse aller de l'avant.

1 INTRODUCTION

Termes de référence. Le présent rapport est remis en août 2013 aux autorités de la commune de La Tène. Il a été préparé par Dr Gilles Léchet et Madame Cinthia Tellenbach – cabinet de conseil Compas Management Services¹ à Neuchâtel, avec l'appui scientifique et technique du Prof. Nils Soguel et de Madame Julie Silberstein – Institut de hautes études en administration publique (Idheap)² à Lausanne³.

Contexte. Huit communes du Grand Entre-deux-Lacs (Cornaux, Cressier, Enges, Hauterive, La Tène, Le Landeron, Lignièrès et Saint-Blaise) souhaitent s'associer pour développer une vision stratégique de leur futur. Cette vision pourrait passer par une fusion de communes. Avant de débiter les travaux préparatoires, chaque commune doit se positionner par rapport au périmètre d'étude. En effet, trois périmètres ayant fait l'objet d'études préparatoires sont à l'heure actuelle envisagés :

- **Grand Entre-deux-Lacs** (Cornaux, Cressier, Enges, Hauterive, La Tène, Le Landeron, Lignièrès et Saint-Blaise), sigle GE2L ;
- **Nouveau Neuchâtel** (Corcelles-Cormondèche, La Tène, Neuchâtel, Peseux et Valangin), sigle NN ;
- **Paroisse politique + Enges** (Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise), sigle PP+E.

Avant de décider de l'option qui sera poursuivie jusqu'à la présentation d'un projet concret soumis au vote populaire, les autorités politiques de la commune de La Tène ont souhaité associer les citoyennes et citoyens à la réflexion au moyen d'une enquête.

Objectifs. Conformément aux termes de l'offre signée par les autorités politiques de la commune de La Tène et ceux de la communauté de travail formée de « Idheap + Compas », la présente étude poursuit l'objectif suivant :

Elaborer, administrer et exploiter une enquête auprès de la population de la commune de La Tène portant sur (1) sa volonté de poursuivre le processus de fusion et (2) ses préférences entre les différents projets et périmètre possibles (GE2L, NN et PP+E).

Méthode et démarche. Pour atteindre les objectifs ci-dessus, la réalisation de la présente enquête s'organise comme suit.

ELABORATION DE L'ENQUETE

- Elaboration d'un protocole d'enquête fixant la population ciblée, le type de questions (ouvertes, fermées, etc.), le nombre de questions, le support du

¹ Compas Management Services Sàrl, Case postale 2029, CH-2001 Neuchâtel, tél. 032.730.16.00, gilles.lechet@compas-management.ch

² Institut de hautes études en administration publique - Idheap, Quartier UNIL Mouline, CH-1022 Chavannes-près-Renan, tél. 021.557.40.50, nils.soguel@idheap.unil.ch

³ Les personnes susmentionnées remercient Cécile Écabert et Simone Leibundgut pour leur précieuse collaboration.

questionnaire, le mode d'administration, la date d'envoi, le délai de réponse, la garantie d'anonymat et de confidentialité, la communication des résultats ;

- Elaboration d'un questionnaire *ad hoc* ;
- Présentation pour discussion et validation du protocole et des questionnaires.

ADMINISTRATION DES QUESTIONNAIRES

- Administration du questionnaire par les services administratifs de la commune de La Tène (impression, mise sous pli, envoi) ;
- Contrôle et saisie des questionnaires reçus par le mandataire, garantie de confidentialité.

ANALYSE ET PRESENTATION DES RESULTATS

- Analyse des données par statistique descriptive afin de se rendre compte de l'attitude du corps électoral par rapport au projet (comptages, tableaux croisés) ;
- Analyse des données par méthodes économétriques afin d'expliquer l'attitude du corps électoral, d'identifier les caractéristiques discriminantes en faveur, respectivement en défaveur du projet, et également, le cas échéant, d'identifier divers sous-groupes du corps électoral ayant une position spécifique ;
- Elaboration et présentation du rapport final aux responsables.

Structure du rapport. Le présent rapport est structuré en cinq chapitres. Le premier chapitre se compose de la présente introduction. Le chapitre 2 fait mention du taux de réponse. Le chapitre 3 présente les résultats de l'enquête. Le chapitre 4 analyse les facteurs explicatifs de l'attitude des répondants. Enfin, le chapitre 5 propose une conclusion et une direction quant à la suite des travaux. Les annexes présentent le protocole d'enquête et la structure du questionnaire.

Remerciements. Que l'ensemble des collaborateurs et des responsables politiques de la commune de La Tène ayant participé à la réalisation de la présente enquête trouvent ici l'expression de la gratitude des mandataires pour leur collaboration, leur soutien et leur engagement. La diligence des services administratifs (envoi et réception des questionnaires) et de l'équipe chargée de la saisie desdits questionnaires mérite d'être saluée. Nos remerciements vont enfin et surtout aux très nombreuses personnes habitant la commune de La Tène ayant consacré un peu de leur temps pour répondre au questionnaire qui leur a été adressé.

2 TAUX DE RÉPONSE

Objectif du chapitre. L'objectif du présent chapitre consiste à évaluer l'écho rencontré par l'enquête auprès des citoyennes et citoyens de la commune de La Tène... ceci au moyen du taux de réponse.

Taux de réponse. Le taux moyen de réponse est de 25.6% avec 916 questionnaires remplis et renvoyés dans les délais pour 3'584 questionnaires envoyés. La participation est donc satisfaisante. Elle est cependant inférieure aux taux obtenus dans d'autres projets accompagnés par les mandataires, mais reste nettement supérieure aux taux généralement atteints dans ce genre d'enquêtes (10-15%)⁴. L'aspect partiel de la consultation (une seule commune) ainsi que la période d'enquête (peu avant les vacances d'été) sont susceptibles d'expliquer le niveau dudit taux de réponse.

⁴ Diverses enquêtes réalisées par les mandataires dans les cantons de Berne, Neuchâtel et Vaud sur une thématique similaire ont obtenu les taux de réponse suivants : **39.3% pour VD-ASBO** (Arnex-sur-Nyon, Borex, Chésereux, Crassier, Eysins, Gingins, Grens, La Rippe et Signy-Avenex), **33.8% pour BE-VST** (Cormoret, Cortébert, Courtelary, La Ferrière, Renan, Saint-Imier, Sonvilier et Villeret), **27.4% pour BE-COF17** (Bévilard, Champoz, Châtelat, Court, Loveresse, Malleray, Monible, Mont-Tramelan, Pontenet, Reconvilier, Saicourt, Saules, Sornetan, Sorvilier, Souboz, Tavannes et Tramelan), **39.0% pour NE-VDR** (Boudevilliers, Cernier, Chézard-Saint-Martin, Coffrane, Dombresson, Engollon, Fenin-Vilars-Saules, Fontainemelon, Fontaines, Le Pâquier, Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Hauts-Geneveys, Montmollin, Savagnier, Valangin et Villiers), **29.7% pour BE-MGV/2** (Moutier et Souboz), **39.9% pour VD-TST** (Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Crans-près-Céligny, Founex, Mies et Tannay), **43.2% pour BE-MGV** (Belprahon, Corcelles, Crémines, Eschert, Grandval, Perrefitte, Roches, Schelten, Seehof), **37.0% pour VD-DELP** (Denges, Echandens, Lonay et Prêverenges), **33.1% pour BE-NVL** (Diesse, Lamboing, La Neuveville, Nods et Prêles), **31.8% pour NE-BBC** (Bevaix, Boudry et Cortaillod) et **37.8% pour NE-PCC** (Corcelles-Cormondèche et de Peseux).

→ Léchet G. & Soguel N. (2012) *Rapprochement entre les communes d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Chésereux, Crassier, Eysins, Gingins, Grens, La Rippe et Signy-Avenex. Rapprochement/fusion des neuf communes « Asse et Boiron »*, Rapport VD-ASBO-EP, Septembre 2012, Lausanne et Neuchâtel.

→ Léchet G. & Soguel N. (2011) *Rapprochement entre les communes de Cormoret, Cortébert, Courtelary, La Ferrière, Renan, Saint-Imier, Sonvilier et Villeret. Rapprochement / Fusion des communes du Vallon de Saint-Imier*, Rapport BE-VST-EP, Septembre 2011, Lausanne et Neuchâtel.

→ Léchet G. & Soguel N. (2011) *Rapprochement entre les communes de Bévilard, Champoz, Châtelat, Court, Loveresse, Malleray, Monible, Mont-Tramelan, Pontenet, Reconvilier, Saicourt, Saules, Sornetan, Sorvilier, Souboz, Tavannes et Tramelan. Collaboration ou fusion de 17 communes de la Vallée de Tavannes, du Petit-Val et de Saicourt (COF17)*, Rapport BE-COF17-EP, Mars 2011, Lausanne et Neuchâtel.

→ Léchet G. & Soguel N. (2009) *Rapprochement entre les communes de Boudevilliers, Cernier, Chézard-Saint-Martin, Coffrane, Dombresson, Engollon, Fenin-Vilars-Saules, Fontainemelon, Fontaines, Le Pâquier, Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Hauts-Geneveys, Montmollin, Savagnier, Valangin et Villiers : Etude de la collaboration entre les communes du Val-de-Rue*, Rapport NE-VDR-EP, Décembre 2009, Lausanne et Neuchâtel.

→ Léchet G. & Soguel N. (2008) *Rapprochement entre les communes de la région de Moutier (Moutier et Souboz), Enquête auprès de la population*, Rapport BE-MGV/2-EP, Juillet 2008, Lausanne et Neuchâtel.

→ Léchet G. & Soguel N. (2008) *Rapprochement entre les communes de Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Crans-près-Céligny, Founex, Mies et Tannay : Enquête auprès de la population*, Rapport VD-TST-E, Mai 2008, Lausanne et Neuchâtel.

→ Léchet G. & Soguel N. (2008) *Rapprochement entre les communes de Belprahon, Corcelles (BE), Crémines, Eschert, Grandval, Perrefitte, Roches (BE), Schelten et Seehof : Enquête auprès de la population*, Rapport BE-MGV-EP, Janvier 2008, Lausanne et Neuchâtel.

→ Léchet G. & Soguel N. (2007), *Rapprochement entre les communes de Denges, Echandens, Lonay et Prêverenges : Enquête auprès de la population*, Rapport VD-DELP-EP, Décembre 2007, Lausanne et Neuchâtel.

→ Léchet G. & Soguel N. (2007), *Rapprochement entre les communes de Diesse, Lamboing, La Neuveville, Nods et Prêles : Enquête auprès de la population*, Rapport BE-NVL-EP, Novembre 2007, Lausanne et Neuchâtel.

→ Léchet G. & Soguel N. (2006), *Rapprochement entre les communes de Bevaix, Boudry et Cortaillod : Sondage auprès de la population et des élus*, Rapport NE-BBC-EP, Septembre 2006, Lausanne et Neuchâtel.

→ Léchet G. & Soguel N. (2003), *Renforcement de la collaboration entre Corcelles-Cormondèche et Peseux : Résultats de l'enquête auprès de la population*, Rapport aux conseils communaux des communes de Corcelles-Cormondèche et de Peseux, FP36-2003 – Août 2003, Neuchâtel et Lausanne.

Caractéristiques sociodémographiques des répondants. Le tableau ci-dessous indique le nombre et le pourcentage de répondants en fonction du sexe, de l'âge et de l'état civil. On constate que les personnes de sexe masculin ont plus volontiers répondu à l'enquête (51.5% de l'échantillon, 48.0% de la population) que les personnes de sexe féminin. Au niveau de l'état civil, la majorité des répondants sont des personnes mariées avec 620 répondants sur un total de 884 ou 70.1%. En termes d'âge, la classe des 40-64 ans est la plus représentée de l'échantillon avec 51.5% du total des répondants.

Tableau 2-1 : Caractéristiques sociodémographiques des répondants

Critère	La Tène			
	Echant.		Popul.	
	N	%	N	%
Sexe				
Femme	408	48.5%	1'883	52.0%
Homme	434	51.5%	1'738	48.0%
Taille de référence	842	100%	3'621	100%
État-civil				
Célibataire	135	15.3%	nd	nc
Marié-e	620	70.1%	nd	nc
Séparé-e	17	1.9%	nd	nc
Divorcé-e	69	7.8%	nd	nc
Veuf-ve	43	4.9%	nd	nc
Taille de référence	884	100%	nd	nc
Âge				
18-19 ans	22	2.5%	nd	nc
20-39 ans	135	15.2%	nd	nc
40-64 ans	458	51.5%	nd	nc
65-79 ans	230	25.8%	nd	nc
80 ans et plus	45	5.1%	nd	nc
Taille de référence	890	100%	nd	nc

nd : non disponible

nc : non calculé

Source : Enquête auprès du corps électoral 2013

Le tableau ci-dessus est susceptible d'être complété au niveau de l'état civil et de l'âge de la population dès que les données idoines seront mises à disposition du mandataire.

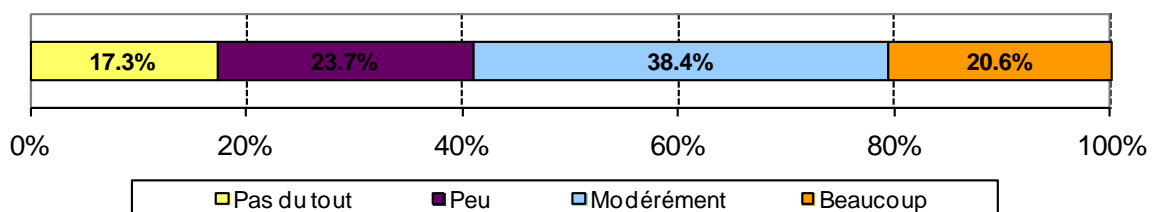
Points clés. Le **taux de réponse moyen** est de **25.6%** avec 916 questionnaires remplis et renvoyés dans les délais, pour un total de 3'584 questionnaires envoyés. Ce taux de participation peut être considéré comme satisfaisant, sans être exceptionnel (taux habituel escompté de 10-15% dans ce genre d'enquêtes), mais démontrant tout de même un intérêt populaire certain quant à la problématique investiguée.

3 RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Objectif du chapitre. L'objectif du présent chapitre consiste à décrire l'opinion des personnes ayant répondu à l'enquête. Le chapitre commence par exposer l'intérêt des répondants quant aux discussions relatives à la possible fusion de la commune de La Tène avec les communes voisines. Il demande ensuite aux répondants s'ils sont d'accord de poursuivre les réflexions en vue d'une fusion de communes. S'ils sont d'accord, les répondants sont ensuite interrogés sur la solution à privilégier... ceci parmi trois périmètres distincts (Grand Entre-deux-Lacs, Nouveau Neuchâtel, Paroisse politique + Enges). Enfin, le chapitre se conclut avec l'analyse des effets attendus (positifs ou négatifs) en cas de fusion avec les communes voisines... ceci pour les trois périmètres considérés.

Intérêt quant au projet. La Figure 3-1 expose l'intérêt des répondants par rapport aux récentes discussions au sujet de la possible fusion de la commune de La Tène avec les communes voisines. Il apparaît qu'une majorité des répondants (59.0%) s'intéresse modérément, voire beaucoup aux discussions relatives à la possible fusion de la commune de La Tène avec les communes voisines. Les personnes n'ayant peu, voire pas du tout d'intérêt représentent respectivement 23.7% et 17.3% des répondants.

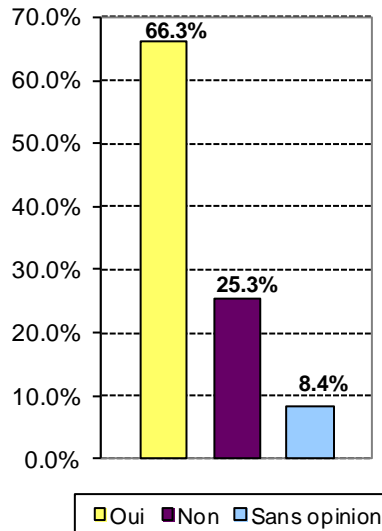
Figure 3-1 : Intérêt des répondants pour une possible fusion de La Tène



Source : Enquête auprès du corps électoral 2013

Poursuite de la réflexion. La Figure 3-2 présente l'attitude des répondants quant à la poursuite de la réflexion en vue d'une fusion avec les communes voisines. Une large majorité des répondants, soit 66.3%, sont favorables à ce que les autorités de la commune de La Tène poursuivent les réflexions en vue d'une fusion avec les communes voisines. Seuls 25.3% des répondants ne sont pas favorables à la poursuite de telles réflexions alors que 8.4% des répondants n'ont pas d'opinion sur cette question.

Figure 3-2 : Attitude des répondants quant à la poursuite des réflexions

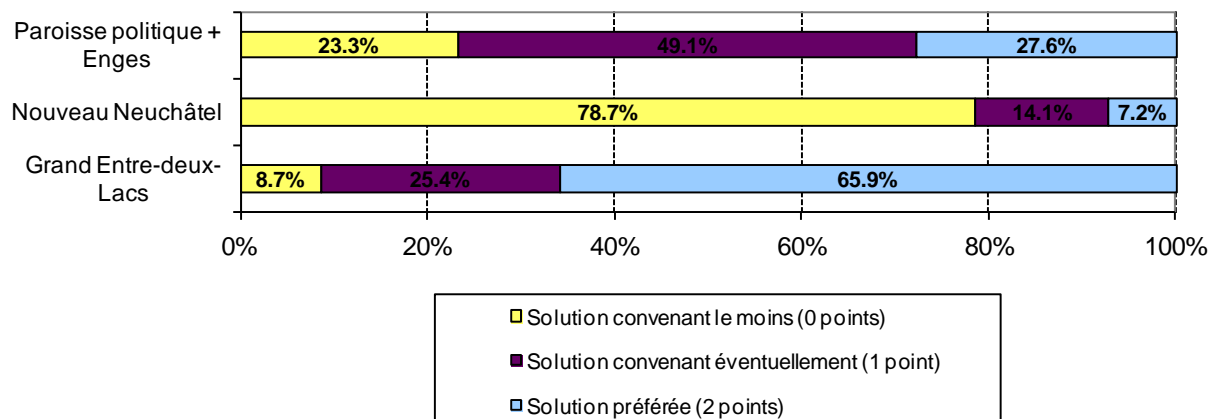


Source : Enquête auprès du corps électoral 2013

Solution à privilégier. Afin de connaître la solution à privilégier, il est demandé aux répondants favorables à la poursuite des réflexions en vue d'une fusion d'attribuer entre 0 et 2 points (2 points pour la solution préférée, 1 point pour la solution qui conviendrait éventuellement, 0 point pour la solution qui convient le moins) aux trois périmètres suivants :

- **Grand Entre-deux-Lacs** (Cornaux, Cressier, Enges, Hauterive, La Tène, Le Landeron, Lignières et Saint-Blaise) ;
- **Nouveau Neuchâtel** (Corcelles-Cormondèche, La Tène, Neuchâtel, Peseux et Valangin) ;
- **Paroisse politique + Enges** (Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise).

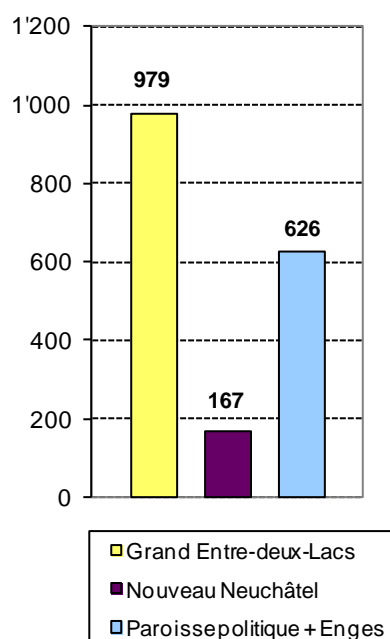
Figure 3-3 : Solution à privilégier (→ pourcentage de répondants)



Source : Enquête auprès du corps électoral 2013

La Figure 3-3 présente le pourcentage de répondants ayant attribués 0, 1 ou 2 points aux différentes solutions. La Figure 3-4 indique quant à elle la somme des points attribués à chacune des solutions. Il ressort que, avec 979 points, la solution Grand Entre-deux-Lacs est clairement privilégiée par les répondants. En effet, ils sont 65.9% à attribuer 2 points à cette solution ! Vient ensuite, avec 626 points, la solution Paroisse politique + Enges. Pour 49.1% des répondants, cette solution conviendrait éventuellement (attribution de 1 point). Enfin, avec 167 points, la solution Nouveau Neuchâtel est la solution qui recueille le moins de points... une large majorité des répondants (78.7%) lui attribuant 0 point !

Figure 3-4 : Solution à privilégier (→ Somme points attribués)



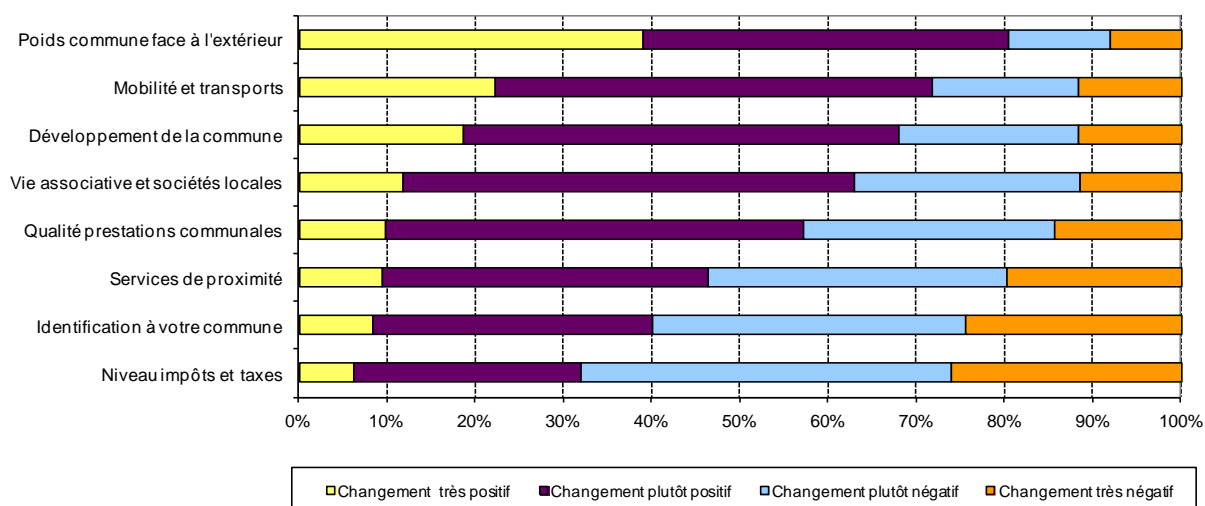
Source : Enquête auprès du corps électoral 2013

Effets attendus. Une fusion de communes produit plusieurs changements⁵. Ceux-ci peuvent être positifs ou négatifs. Les figures ci-dessous illustrent, pour les trois périmètres considérés (Grand Entre-deux-Lacs, Nouveau Neuchâtel et Paroisse politique + Enges) l'intensité des différents changements attendus en cas de fusion de communes. Le premier item présenté dans chaque graphique est celui pour lequel le plus grand nombre de répondants attend un changement positif. Les items suivants sont classés de haut en bas suivant ce critère, dans l'ordre décroissant.

⁵ Pour une justification théorique des items introduits dans le questionnaire, voir Soguel N. & Beutler T. (2006), *Citizens' Expectations and Fears Regarding Municipal Amalgamation: The Case of Two Swiss Municipalities*, Working Paper IDHEAP, 5/2006, Lausanne-Chavannes, 2006.

A. Effets attendus – Grand Entre-deux-Lacs. La Figure 3-5 présente les changements attendus (positifs ou négatifs) pour une fusion regroupant les communes du Grand Entre-deux-Lacs (Cornaux, Cressier, Enges, Hauterive, La Tène, Le Landeron, Lignières et Saint-Blaise). Les répondants estiment qu'une fusion entre les communes du Grand Entre-deux-Lacs permet (→ changements plutôt, voire très positifs > 50.0%) d'améliorer le poids de la commune face à l'extérieur (80.5%), d'améliorer la mobilité et les transports (71.8%), d'améliorer le développement de la commune (68.0%), de renforcer la vie associative et les sociétés locales (63.0%) et d'améliorer la qualité des prestations communales (57.2%). Les principaux changements plutôt, voire très négatifs (→ changements plutôt, voire très négatifs > 50.0%) concernent quant à eux le niveau des impôts et des taxes (68.0%), l'identification des citoyens à leur commune (59.9%) et le service de proximité (53.5%).

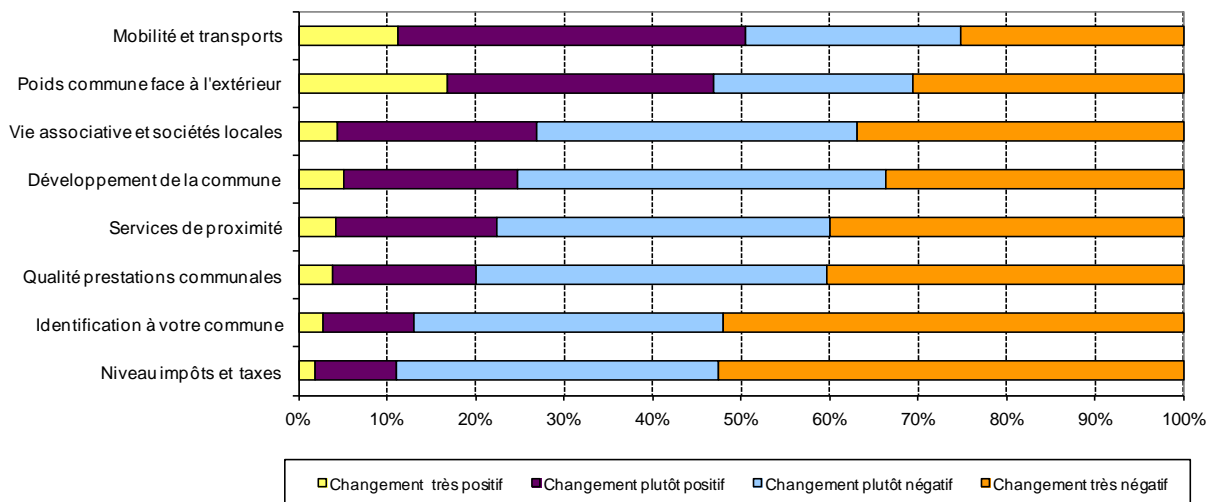
Figure 3-5 : Effets attendus d'une fusion → Grand Entre-deux-Lacs



Source : Enquête auprès du corps électoral 2013

B. Effets attendus – Nouveau Neuchâtel. Considérant une fusion entre les communes du Nouveau Neuchâtel (Corcelles-Cormondrèche, La Tène, Neuchâtel, Peseux et Valangin), une petite majorité des répondants entrevoit des effets plutôt, voire très positifs au niveau de la mobilité et des transports (50.6%). Dans les autres domaines, les effets attendus sont majoritairement négatifs (→ changements plutôt, voire très négatifs > 50.0%). Avec des pourcentages de changements plutôt, voire très négatifs supérieurs à 80.0%, une fusion à l'échelle du Nouveau Neuchâtel fait craindre en particulier une augmentation des impôts et des taxes (88.9%), une perte de l'identification des citoyens à leur commune (86.9%) et une détérioration de la qualité des prestations communales (80.0%).

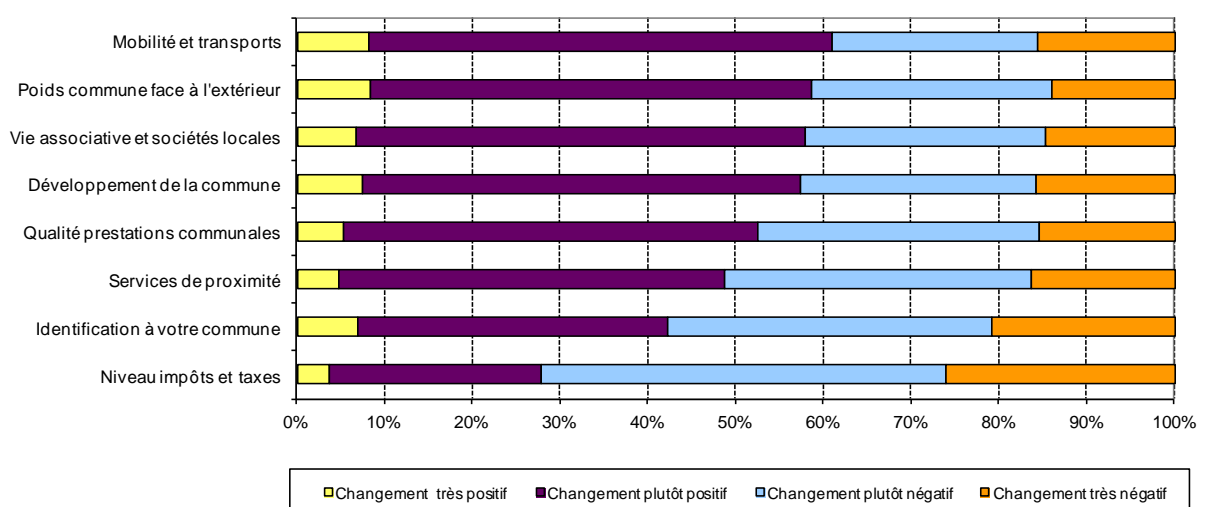
Figure 3-6 : Effets attendus d'une fusion → Nouveau Neuchâtel



Source : Enquête auprès du corps électoral 2013

C. Effets attendus – Paroisse politique + Enges. Pour le périmètre regroupant les communes de la Paroisse politique et Enges (Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise), les changements attendus sont relativement similaires à ceux du périmètre Grand Entre-deux-Lacs, tout en étant cependant moins marqués. Ainsi, les répondants ont des attentes plutôt, voire très positives au niveau la mobilité et des transports (60.9%), du poids de la commune face à l'extérieur (58.6%), de la vie associative et des sociétés locales (57.9%), du développement de la commune (57.3%) et de la qualité des prestations communales (52.6%). En revanche, considérant le niveau des impôts et des taxes, l'identification des citoyens à leur commune et le service de proximité, les changements attendus sont majoritairement plutôt, voire très négatifs (→ changements plutôt, voire très négatifs > 50.0%).

Figure 3-7 : Effets attendus d'une fusion → Paroisse politique + Enges



Source : Enquête auprès du corps électoral 2013

Comme le résume le Tableau 3-1, la solution Grand Entre-deux-Lacs obtient les pourcentages de changements plutôt, voire très positifs les plus élevés (poids de la commune face à l'extérieur, mobilité et transports, développement de la commune, vie associative et sociétés locales, qualité des prestations communales). Si la solution Paroisse politique + Enges obtient également des pourcentages positifs dans ces domaines, ces derniers sont toutefois légèrement moins prononcés. Considérant le périmètre Nouveau Neuchâtel, les changements positifs attendus sont clairement inférieurs, ceci dans tous les domaines. Les changements plutôt, voire très négatifs concernent quant à eux principalement le niveau des impôts et des taxes, l'identification des citoyens à leur commune et le service de proximité, ceci quelque soit le périmètre considéré, mais de manière clairement plus marquée pour le périmètre Nouveau Neuchâtel.

Tableau 3-1 : Effets attendus d'une fusion → récap. pourcentages positifs et négatifs

	Changements positifs			Changements négatifs		
	GE2L	NN	PP+E	GE2L	NN	PP+E
Niveau impôts et taxes	32.0%	11.1%	27.9%	68.0%	88.9%	72.1%
Identification à votre commune	40.1%	13.1%	42.2%	59.9%	86.9%	57.8%
Services de proximité	46.5%	22.5%	48.8%	53.5%	77.5%	51.2%
Qualité prestations communales	57.2%	20.0%	52.6%	42.8%	80.0%	47.4%
Vie associative et sociétés locales	63.0%	27.0%	57.9%	37.0%	73.0%	42.1%
Développement de la commune	68.0%	24.7%	57.3%	32.0%	75.3%	42.7%
Mobilité et transports	71.8%	50.6%	60.9%	28.2%	49.4%	39.1%
Poids commune face à l'extérieur	80.5%	46.9%	58.6%	19.5%	53.1%	41.4%

Source : Enquête auprès du corps électoral 2013

POINTS CLÉS. Il ressort de la présente enquête qu'une **majorité des répondants (59.0%) s'intéresse modérément, voire beaucoup aux discussions relatives à la possible fusion** de leur commune avec les communes voisines. De plus, ils sont **majoritairement favorables (66.3%) à ce que leurs autorités poursuivent les réflexions** dans cette direction.

Considérant trois périmètres envisagés, la **solution Grand Entre-deux-Lacs est privilégiée** par une majorité des répondants. Vient ensuite, la **solution Paroisse politique + Enges qui conviendrait éventuellement** à une majorité des répondants. Enfin, la **solution Nouveau Neuchâtel est la solution qui convient le moins**, ceci du point de vue d'une majorité des répondants.

Si une fusion devait se concrétiser, les **changements plutôt, voire très positifs** escomptés font principalement référence au poids de la commune face à l'extérieur, à la mobilité et aux transports, au développement de la commune, à la vie associative et aux sociétés locales ainsi qu'à la qualité des prestations communales. Ces changements positifs sont avérés pour la solution Grand Entre-deux-Lacs et, de manière légèrement moins prononcée, pour la solution Paroisse politique + Enges. Considérant la solution Nouveau Neuchâtel, les changements positifs attendus sont clairement inférieurs, ceci dans tous les domaines. Les **changements plutôt, voire très négatifs** concernent quant à eux principalement le niveau des impôts et des taxes, l'identification des citoyens à leur commune et le service de proximité.

4 ANALYSE DES FACTEURS EXPLICATIFS DE L'ATTITUDE DES RÉPONDANTS

Objectif du chapitre. L'objectif du présent chapitre consiste à expliquer l'attitude des personnes ayant répondu à la présente enquête. Cette analyse mesure l'influence de certains éléments sur l'attitude des répondants face à une fusion entre les communes du Grand Entre-deux-Lacs (solution privilégiée par une majorité des répondants). Les données relatives à la même analyse pour les périmètres Nouveau Neuchâtel et Paroisse politique + Enges figurent en annexe, sans commentaires.

Variable dépendante. Pour cette analyse, nous utilisons une variable reflétant l'attitude du répondant quant à la volonté de privilégier une fusion avec les communes du Grand Entre-deux-Lacs (question 2A du questionnaire). L'analyse cherche à expliquer quels sont les facteurs qui accroissent ou réduisent la probabilité qu'une personne soit favorable ou non à une fusion entre les communes du Grand Entre-deux-Lacs. Le modèle montre ainsi quelles sont les différentes variables explicatives de la probabilité d'être pour ou contre une fusion desdites communes. Le modèle testé se compose de plusieurs variables indépendantes, à savoir, l'intérêt des répondants quant aux récentes discussions au sujet de la possible fusion de la commune de La Tène (question 1), les changements attendus (question 3) et les variables sociodémographiques (questions 6 à 8).

Effet marginal. La colonne « effet marginal » du Tableau 4-1 indique l'influence d'un changement marginal de la valeur d'une variable sur la probabilité d'être favorable ou non à une fusion des communes du Grand Entre-deux-Lacs. Un coefficient d'effet marginal positif montre donc une volonté croissante de fusionner avec les communes du périmètre considéré lorsque la valeur de la variable indépendante augmente. Un coefficient négatif indique pour sa part une volonté décroissante de fusionner avec les communes du Grand Entre-deux-Lacs lorsque la valeur de la variable indépendante augmente⁶.

Niveau de significativité. La colonne « significativité » indique le niveau de significativité de la variable⁷. Lorsqu'une variable explicative influence significativement l'attitude du répondant quant au renforcement de la collaboration, une, deux ou trois étoiles apparaissent en regard de la variable considérée. Plus le nombre d'étoiles est élevé, plus la significativité est grande. Si aucune étoile n'est mentionnée face à une variable, cela signifie que la variable n'est pas suffisamment significative pour être présentée.

⁶ Par exemple, le fait que le répondant attende un changement positif sur la qualité des prestations communales augmente significativement la probabilité que ledit répondant soit en faveur d'une fusion.

⁷ Techniquement, le niveau de significativité est équivalent à la notion statistique de probabilité d'erreur de type I. Une erreur de type I survient lorsque l'on rejette, sur la base de la procédure statistique appliquée aux données, l'hypothèse que l'on cherche à tester alors qu'en réalité celle-ci est vraie. Le niveau de significativité peut être interprété comme la probabilité de se tromper en affirmant que la variable considérée a véritablement une influence sur le niveau souhaité de collaboration. Plus le niveau de significativité est faible, plus l'existence d'un lien entre la variable explicative et la variable expliquée est probable. Un niveau de significativité inférieur à 1% est indiqué par (***) et un niveau inférieur à 5% par (**). Une cellule laissée vide signifie que la variable n'est pas significative à un niveau de 5%.

Tableau 4-1 : Influence sur le fait d'être favorable ou non à une fusion – GE2L

Evaluation des effets d'une fusion avec les communes du GE2L en fonction du nombre de points attribués à la possibilité GE2L		
	Effet Marginal	Significativité
Intérêt quant aux discussions sur la possible fusion (Q1)		
Intérêt quant aux discussions sur la possible fusion	+0.0862117	0.013**
Changements attendus (Q3)		
Qualité des prestations communales	+0.2024792	0.000***
Niveau des impôts et des taxes	+0.0368177	0.365
Vie associative et sociétés locales	+0.0704585	0.242
Développement de la commune	+0.1369162	0.037**
Poids de la commune face à l'extérieur	+0.2176499	0.000***
Identification à la commune	-0.0259619	0.617
Service de proximité	-0.0555327	0.327
Mobilité et transports	+0.1151968	0.020**
Variables sociodémographiques (Q6 à Q9)		
Sexe	+0.0042407	0.941
Age	+0.0531665	0.226
Marié	+0.2203379	0.020**
Séparé-e	+0.6159819	0.008***
Divorcé-e	+0.3307324	0.011**
Veuf-Veuve	+0.0811124	0.635

Source : Enquête auprès du corps électoral 2013

Influence de l'intérêt des répondants sur la possible fusion. La première partie du Tableau 4-1 analyse l'influence de l'intérêt des répondants quant aux discussions sur la possible fusion de la commune de La Tène avec les communes voisines (question 1 du questionnaire). Il ressort que cette variable a une influence significative (**) sur l'attitude des répondants. Le coefficient marginal positif indique que, plus les répondants s'intéressent aux discussions au sujet de la possible fusion de leur commune, plus ils ont tendance à être favorables à une fusion regroupant les communes du Grand Entre-deux-Lacs.

Influence des changements attendus. La seconde partie du Tableau 4-1 présente les résultats obtenus pour le deuxième groupe de facteurs explicatifs, à savoir les changements positifs ou négatifs attendus en cas d'éventuelle fusion entre les communes du Grand Entre-deux-Lacs (question 3 du questionnaire). Quatre changements attendus ont une influence significative sur le fait d'être favorable ou non à une fusion des communes du Grand Entre-deux-Lacs. Il s'agit de la qualité des prestations communales (***), du développement de la commune (**), du poids de la commune face à l'extérieur (***) et de la mobilité et des transports (**). L'analyse des effets marginaux révèle des effets positifs pour les quatre variables. Ainsi, plus le changement attendu est jugé de manière positive par le répondant, plus la probabilité que ce dernier soit favorable à une fusion des communes du Grand Entre-deux-Lacs est grande. Par conséquent, plus le répondant attend d'une fusion une amélioration

de la qualité des prestations communales, une amélioration du développement de la commune, un accroissement du poids de la commune face à l'extérieur ou encore une amélioration de la mobilité et des transports, plus y aura statistiquement de chance qu'il soit favorable à la fusion regroupant les communes du Grand Entre-deux-Lacs.

Influence des variables sociodémographiques. Le troisième groupe de facteurs explicatifs fait référence aux variables sociodémographiques (questions 6 à 9 du questionnaire). Le fait d'être marié (**), séparé (***) ou divorcé (**) a une influence statistiquement significative. Les effets marginaux positifs révèlent que le fait d'être marié, séparé ou divorcé augmente la probabilité d'être favorable à une fusion des communes du Grand Entre-deux-Lacs.

POINTS CLÉS. L'intérêt des répondants quant aux discussions sur la possible fusion de leur commune avec les communes voisines a une influence statistiquement représentative et positive sur le fait d'être favorable à une fusion entre les communes du Grand Entre-deux-Lacs. Cette constatation constitue un *input* important pour la **communication relative au projet**, puisqu'intéresser les gens au projet (et donc les informer) augmente la probabilité d'être favorable audit projet !

Les changements attendus relatifs à la **qualité des prestations communales**, au **développement de la commune**, au **poids de la commune face à l'extérieur** et à **la mobilité/transports** influencent de manière statistiquement significative l'attitude des répondants face à une fusion des communes du Grand Entre-deux-Lacs. Les effets marginaux positifs indiquent que, plus le changement attendu est perçu de manière positive par le répondant, plus la probabilité que ce dernier soit favorable à une fusion des communes du Grand Entre-deux-Lacs est grande.

Enfin, **le fait d'être marié, séparé ou divorcé** augmente, de manière statistiquement significative, la probabilité d'être favorable à une fusion des communes du Grand Entre-deux-Lacs.

5 CONCLUSION

Objectif. Le présent chapitre élabore, à partir des éléments présentés aux chapitres précédents, une conclusion quant aux principaux points clés de l'enquête auprès des citoyennes et citoyens de la commune de La Tène et quant aux prochaines étapes à envisager après la restitution du rapport.

Portée de la conclusion. La présente enquête permet de renseigner les autorités politiques de La Tène sur l'opinion du corps électoral quant à la possible fusion de leur commune avec les communes voisines. Elle permet ainsi auxdites autorités de se positionner par rapport à la suite du processus, notamment par rapport au périmètre à privilégier pour concrétiser un projet de fusion de communes. Les principaux éléments de conclusion sont les suivants :

- **Poursuite de la réflexion.** Les répondants sont une large majorité (66.3%) à être favorables à la poursuite des réflexions en vue d'une fusion de la commune de La Tène avec les communes voisines ;
- **Solution à privilégier.** Le périmètre Grand Entre-deux-Lacs regroupant les communes de Cornaux, Cressier, Enges, Hauterive, La Tène, Le Landeron, Lignièrès et Saint-Blaise est la solution privilégiée par une large majorité des répondants (65.9%). En totalisant 979 points, cette option arrive devant la solution Paroisse politique + Enges (626 points) et la solution Nouveau Neuchâtel (167 points) ;
- **Changements attendus.** Si une fusion devait se concrétiser entre les communes du Grand Entre-deux-Lacs, des changements plutôt, voire très positifs sont attendus dans de nombreux domaines, notamment au niveau du poids de la commune face à l'extérieur, de la mobilité et des transports, du développement de la commune, de la vie associative et des sociétés locales ainsi qu'au niveau de la qualité des prestations communales. Des effets plutôt, voire très négatifs sont par compte anticipés au niveau des impôts et des taxes, de l'identification des citoyens à leur commune et de la proximité des services.

Suite de la démarche. Compte tenu de ces éléments, il appartient maintenant aux autorités politiques de se positionner quant à la suite des travaux et de faire part de leurs orientations aux autres communes, notamment au niveau des différents périmètres envisagés jusqu'ici.

POINTS CLÉS. Les résultats de la présente enquête montrent que les citoyens et citoyennes de la communes de La Tène sont d'accord pour que leurs autorités poursuivent les réflexions en vue d'une fusion avec les communes voisines. Considérant les trois périmètres envisagés jusqu'à présent, **la solution privilégiée** par les citoyennes et citoyens de la commune de La Tène est une **fusion entre les communes du Grand Entre-deux-Lacs**. L'analyse des effets attendus révèle qu'une telle fusion devrait permettre une amélioration du poids de la commune face à l'extérieur, une amélioration de la mobilité et des transports, une amélioration du développement de la commune, un renforcement de la vie associative et des sociétés locales et une amélioration de la qualité des prestations communales.

Il appartient désormais aux **autorités politiques** de la commune de La Tène de se **positionner quant aux résultats** de la présente enquête. Il s'agit concrètement de prendre une **décision politique** quant au périmètre de fusion à privilégier, et d'en faire part aux autres communes afin que l'ensemble du processus puisse aller de l'avant.

6 ANNEXES

6.1 MÉTHODOLOGIE

Protocole d'enquête. Le protocole d'enquête est présenté dans le Tableau 6-1. L'enquête s'adresse à tous les résidents en âge de voter selon le rôle des électeurs. Elle est exhaustive dans le sens où un questionnaire est envoyé à chaque membre du corps électoral considéré⁸. Les questions sont majoritairement fermées. En ce sens, le répondant doit choisir entre diverses réponses proposées. Le questionnaire comprend 9 questions et sous-questions organisées sur un support papier A4 recto-verso.

Administration du questionnaire. La confidentialité des réponses et l'anonymat de leur traitement sont garantis. Les questionnaires sont envoyés par poste, accompagnés d'une enveloppe réponse ainsi que d'une lettre signée au nom du Conseil communal par le président et le secrétaire. Les questionnaires ont été envoyés le 3 juin 2013, avec un délai de réponse au 28 juin 2013. Les questionnaires reçus jusqu'au 5 juillet 2013 ont été pris en compte.

Structure du questionnaire. Le questionnaire est structuré en trois parties. La première partie cherche à connaître l'opinion du répondant par rapport à une fusion de la commune de La Tène avec les communes voisines. La question 1 permet de connaître l'intérêt des citoyens par rapport aux discussions au sujet de la possible fusion de leur commune avec les communes voisines. La question 2 cherche à savoir si le répondant est d'accord de poursuivre les réflexions en vue d'une fusion de communes. En cas de réponse positive, la question 2A cherche à savoir quel est le périmètre d'étude à privilégier (Grand Entre-deux-Lacs, Nouveau Neuchâtel, Paroisse politique + Enges). Les questions 3, 4 et 5 s'intéressent aux changements positifs/négatifs attendus en cas d'éventuelle fusion de communes regroupant les communes du Grand Entre-deux-Lacs (question 3), les communes du Nouveau Neuchâtel (question 4) et les communes de la Paroisse politique + Enges (question 5). La seconde partie du questionnaire comprend trois questions sociodémographiques (questions 6 à 8) permettant d'expliquer l'attitude face à un rapprochement et de tester la représentativité de l'échantillon des répondants. Pour terminer, la question 9 représente la troisième et dernière partie du questionnaire. Il s'agit d'une question ouverte permettant aux répondants de faire part de leurs commentaires.

⁸ Notons que l'exhaustivité porte ici sur l'envoi à chaque personne et non sur le fait que chaque personne contactée réponde. Le taux de réponse est analysé au chapitre 2.

Tableau 6-1 : Protocole d'enquête

Enquête auprès de la population	
Population visée	Population résidante en âge de voter selon le registre électoral
Type d'enquête	Exhaustive (envoi du questionnaire à l'ensemble de la population visée, par opposition à un procédé d'échantillonnage)
Similarité des questionnaires	Une seule commune (mais compatibilité avec le questionnaire utilisé par la Commune de Enges)
Type de questions	Principalement fermées
Nombre de questions	11 questions et sous-questions
Support du questionnaire	Feuille A4 recto/verso
Mode d'administration	Par courrier postal
Incidations à répondre	- Lettre adressée nominativement et signée au nom du Conseil communal par le président et l'administrateur - Enveloppe-réponse adressée à l'Administration de la commune de résidence.
Modalité de communication	- Rapport au Conseil général
Confidentialité et anonymat dans le traitement	Garanties
Information annoncée sur les résultats	Oui, media à définir
Date d'envoi	3 juin 2013
Délai de renvoi	28 juin 2013
Dernier délai pour les renvois tardifs	1 semaine à partir du délai de renvoi

Source : Enquête auprès du corps électoral 2013

6.2 FACTEURS EXPLICATIFS - COMPLÉMENTS

Tableau 6-2 : Influence sur le fait d'être favorable ou non à une fusion – NN

Evaluation des effets d'une fusion avec les communes du NN en fonction du nombre de points attribués à la possibilité NN		
	Effet Marginal	Significativité
Intérêt quant aux discussions sur la possible fusion (Q1)		
Intérêt quant aux discussions sur la possible fusion	+0.0136875	0.900
Changements attendus (Q3)		
Qualité des prestations communales	+0.2318159	0.000***
Niveau des impôts et des taxes	-0.0287302	0.598
Vie associative et sociétés locales	+0.0238349	0.697
Développement de la commune	+0.1113328	0.070
Poids de la commune face à l'extérieur	+0.0028937	0.938
Identification à la commune	+0.1644563	0.005***
Service de proximité	+0.0522576	0.378
Mobilité et transports	-0.0624665	0.199
Variables sociodémographiques (Q6 à Q9)		
Sexe	+0.0147452	0.810
Age	-0.0266148	0.571
Marié	+0.078465	0.435
Séparé-e	+0.3447106	0.133
Divorcé-e	+0.0745291	0.614
Veuf-Veuve	+0.0579726	0.787

Source : Enquête auprès du corps électoral 2013

Tableau 6-3 : Influence sur le fait d'être favorable ou non à une fusion – PP+E

Evaluation des effets d'une fusion avec les communes de PP+E en fonction du nombre de points attribués à la possibilité PP+E		
	Effet Marginal	Significativité
Intérêt quant aux discussions sur la possible fusion (Q1)		
Intérêt quant aux discussions sur la possible fusion	+0.0136875	0.900
Changements attendus (Q3)		
Qualité des prestations communales	+0.2318159	0.000***
Niveau des impôts et des taxes	-0.0287302	0.598
Vie associative et sociétés locales	+0.0238349	0.697
Développement de la commune	+0.1113328	0.070
Poids de la commune face à l'extérieur	+0.0028937	0.938
Identification à la commune	+0.1644563	0.005***
Service de proximité	+0.0522576	0.378
Mobilité et transports	-0.0624665	0.199
Variables sociodémographiques (Q6 à Q9)		
Sexe	+0.0147452	0.810
Age	-0.0266148	0.571
Marié	+0.078465	0.435
Séparé-e	+0.3447106	0.133
Divorcé-e	+0.0745291	0.614
Veuf-Veuve	+0.0579726	0.787

Source : Enquête auprès du corps électoral 2013

1 ADDENDUM

Objectif. Le présent *addendum* complète le chapitre 2 du rapport d'enquête auprès du corps électoral. Les données sociodémographiques de la commune de La Tène figurant dans le tableau 1-1 ont été complétées/révisées et ont permis de tester la représentativité de l'échantillon.

Représentativité des réponses. L'étude de la représentativité d'un échantillon équivaut à vérifier s'il y a des différences entre le profil des personnes ayant répondu à l'enquête et celui du corps électoral. Pour ce faire, nous confrontons les résultats de l'enquête (nombre d'observations pour chaque critère) aux données sociodémographiques à disposition dans les communes (sexe, état-civil et âge).

Tableau 1-1 : Caractéristiques sociodémographiques des répondants

Critère	La Tène			
	Echant.		Popul.	
	N	%	N	%
Sexe				
Femme	408	48.5%	1'863	52.0%
Homme	434	51.5%	1'721	48.0%
Taille de référence	842	100%	3'584	100%
Etat-civil				
Célibataire	135	15.3%	834	23.3%
Marié-e	620	70.1%	2'029	56.6%
Séparé-e	17	1.9%	110	3.1%
Divorcé-e	69	7.8%	410	11.4%
Veuf-ve	43	4.9%	201	5.6%
Taille de référence	884	100%	3'584	100%
Âge				
18-19 ans	22	2.5%	148	4.1%
20-39 ans	135	15.2%	865	24.1%
40-64 ans	458	51.5%	1'713	47.8%
65-79 ans	230	25.8%	672	18.8%
80 ans et plus	45	5.1%	186	5.2%
Taille de référence	890	100%	3'584	100%

Source : Enquête auprès du corps électoral 2013

Description statistique. La description statistique présentée dans le tableau ci-dessus permet d'apprécier la représentativité des résultats, critère par critère. Une analyse dudit tableau permet de tirer les constats suivants :

- **Sexe.** Les personnes de sexe masculin ont plus volontiers répondu à l'enquête (51.5% de l'échantillon, 48.0% de la population) que les personnes de sexe féminin ;
- **Etat civil.** La proportion de personnes mariées est plus élevée dans l'échantillon (70.1%) que dans la population (56.6%). Par effet de balancier, les autres catégories sont sous-représentées dans l'échantillon... notamment les personnes célibataires (15.3% contre 23.3%) ;

- **Âge.** En termes d'âge, la classe des 40-64 ans est plus importante dans l'échantillon que dans la population (51.5% contre 47.8%). C'est également le cas pour la classe d'âge 65-79 ans (25.8% contre 18.8%). Les autres classes d'âge sont quant à elles sous-représentées dans l'échantillon... notamment les 20-39 ans (15.2% contre 24.1%).

Représentativité statistique des résultats¹. La comparaison des pourcentages de l'échantillon avec ceux du corps électoral révèle des écarts plus ou moins importants selon les variables. A première vue, il est donc difficile de dire si le profil de l'échantillon est suffisamment proche de celui de la population. Le test du chi-carré, permet de tester la représentativité de l'échantillon. Ledit test permet d'affirmer que l'échantillon n'est représentatif du corps électoral, ceci à un seuil de significativité $\alpha = 0.05$, ni pour le sexe, ni pour l'état civil, ni pour l'âge ! Notons qu'il aurait été étonnant que, compte tenu de la technique d'enquête utilisée (questionnaire auto-administré), le test conclue à la représentativité pour l'ensemble des critères².

Ce manque de représentativité statistique n'a cependant rien de dramatique. En effet, l'objectif de la présente enquête consiste à solliciter l'ensemble du corps électoral... et à laisser s'exprimer qui le veut, à l'instar de ce qui se fait lors d'un vote populaire ! L'échantillon des personnes se rendant aux urnes n'est, sauf exception, pas non plus statistiquement représentatif de l'ensemble du corps électoral ! L'expérience des nombreuses enquêtes réalisées montre par ailleurs que la représentativité pour un ou plusieurs critères est l'exception, alors que la non-représentativité est la règle.

¹ Le test du chi-carré permet de déterminer statistiquement si la distribution d'une variable dans un échantillon correspond à la distribution dans la population. Pour pouvoir effectuer ce test, il est nécessaire de connaître la distribution de la variable considérée dans la population, c'est-à-dire le pourcentage d'observations dans chaque modalité (« la fréquence » en termes statistiques). A partir de ces fréquences, on calcule le nombre d'observations attendues à l'échelle de l'échantillon dans chaque modalité pour que l'échantillon corresponde parfaitement à la population.

Si l'on indique le nombre d'individus dans une modalité i par la lettre o_i et le nombre d'individus attendus théoriquement dans cette même modalité par la lettre a_i , la statistique du test du chi-carré se calcule selon la formule suivante :

$$\chi^2 = \sum_i \frac{(o_i - a_i)^2}{a_i}$$

Cette statistique de test est à comparer avec une valeur critique provenant de la distribution du χ^2 . Les résultats indiqués dans le corps du texte font référence à un seuil $\alpha = 0.05$.

² Le questionnaire a été auto-administré. Chaque personne dans la population était libre de répondre ou de ne pas répondre à l'enquête. Une participation basée sur le volontariat ne garantit pas *a priori* la représentativité, car elle est par définition sujette au biais d'auto-sélection. Pour garantir la représentativité de façon certaine, il convient d'utiliser d'autres techniques d'enquête telles que les techniques de tirage aléatoire ou de quotas.